

COMTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

La séance est ouverte à 19h10 par Murielle Darcos qui préside la séance. Elle nomme Claude Larroche secrétaire de séance qui fait l'appel des présents.

Présents : Murielle Darcos, Sylvie Chaniolleau, Olivier Desagnat, Lorelei Cazenave, Claude Larroche, Jean-Marc Merveillaut, Philippe Pebayle, Nejet Privé, Michel Prudent, Frédéric Vidalenc.

Retardé excusé : Christophe Henry

Le quorum est atteint le conseil municipal débute.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - Création emploi saisonnier
 - Création agent de patrimoine
 - Règlement du restaurant scolaire
 - Tarifs cantine
 - Subventions attribuées aux associations
 - Règlement en investissement des sommes de faible en valeur
 - RODP 2021
 - Transfert de compétence PLU à la CDC du Fronsadais

- Rapport des commissions
- Rapport des délégués de la CDC du Fronsadais
- Questions diverses et informations

1 - Création d'un emploi saisonnier

Suite à la décision du Conseil Municipal de créer un emploi saisonnier du 1^o au 31 juillet pour une durée hebdomadaire de 17h30, il est nécessaire d'inscrire cette création de poste au tableau des effectifs de la commune. Mme la Maire précise qu'une tenue de travail a été achetée (chaussures de sécurité, pantalon de travail, gants).

Délibération votée à l'unanimité des présents

2 - Création d'un poste d'agent du patrimoine

Suite à la décision du Conseil Municipal de créer un poste d'agent territorial du patrimoine à temps non complet pour une durée de 10 h à compter du 1^o septembre 2021 il faut maintenant créer ce poste au tableau des effectifs de la commune. L'agent concernée occupe déjà deux autres postes dans la commune : l'agence postale et la surveillance de la cour. Une formation qualifiante sera donnée à cet agent et une intégration sera faite par les bénévoles de la Médiathèque. Le cumul de ces trois postes équivaut à 31h par semaine.

Délibération votée à l'unanimité des présents

3 - Règlement du restaurant scolaire

Madame la Maire propose de modifier le règlement du restaurant scolaire :

- 1) pour les absences non signalées au secrétariat alors que ces repas sont prévus et payés par la mairie.
- 2) pour limiter les impayés par négligence, elle propose de rajouter le paragraphe suivant : « *Pour pouvoir réinscrire son enfant à la rentrée suivante, il est impératif d'avoir réglé toutes les sommes déjà facturées, sous peine de poursuite par le Trésor Public. Les élus sont à la disposition des familles qui rencontreraient des difficultés pour proposer des solutions adaptées.* »

Mme la Maire précise que le but de cette modification n'est pas de rejeter qui que ce soit . Mr Henry recevra les familles qui le souhaitent afin de trouver des solutions pour celles et ceux qui ont des difficultés financières, mais d'éviter à la commune des impayés et des poursuites aux familles.

Délibération votée à l'unanimité des présents

4 - Tarif du repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Suite au choix du conseil municipal d'anticiper la loi Egalim et de commencer à introduire des produits Bio ou d'appellation protégée dans la confection des repas à hauteur de 25 % du coût du repas pour la commune depuis le 1^{er} janvier 2021 ; Mme la Maire propose en accord avec Saint Romain, une augmentation du ticket de cantine pour la prochaine rentrée de 0,10 €: soit :

Pour les enfants : 2,50 Euros au lieu de 2,40 Euros
Pour les adultes : 5 Euros au lieu de 4,80 Euros

Délibération votée à l'unanimité des présents

Arrivée de M. Henry à 19H45

5 - Attribution des subventions aux associations

Considérant les demandes de subvention des associations suivantes, reçues pour l'année 2021 :

- AOL
- Les Apaches
- Sanglier Asquais
- ASTAROLACA
- AHA
- MtaKdanse
- Médiathèque
- Ecole de musique de Galgon
- Tennis club du Fronsadais

Au vu de ces demandes et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder des subventions aux associations communales qui en ont fait la demande. Le comité des fêtes et l'AIPE ont choisi de ne pas faire de demande cette année car la situation sanitaire ne leur a pas permis de réaliser des actions. Les jardins partagés comme les autres années se suffisent de la participation de la mairie (mise à disposition d'un local et prise en charge de l'eau).

Chaque subvention est mise au vote.

Médiathèque : 316 Euros unanimité
AOL : 300 Euros unanimité

Astarolaca : 300 Euros unanimité
Les Apaches : 300 Euros unanimité
Sanglier Asquais : 300 Euros, 9 voix pour, 2 abstentions
MtaKdanse : 300 Euros unanimité
AHA : 300 Euros unanimité

Pour ce qui est de la demande de subvention de l'ASA le conseil municipal souhaite une entrevue avec le bureau pour avoir plus de renseignements et un justificatif quant à la demande de subvention qui est de 2000 Euros.

En ce qui concerne les demandes des associations hors commune le conseil réfléchit sur une façon de les gérer en faisant la différence entre celles qui ont un intérêt général comme le secours populaire, restos du cœur et celles qui ont un but culturel et/ou sportif car ces dernières touchent déjà des subventions de la CDC. Mr Vidalenc précise que notre participation, même symbolique, permet des actions particulières.

Il a été contacté par le tennis club du Fronsadais pour une demande.

Les subventions demandées sont mises au vote :

Ecole de musique de Galgon : 100 Euros 1 contre, 3 abstentions, 7 pour

Tennis club du Fronsadais : 100 Euros unanimité

Téléthon : 5 abstentions, 6 contre (Les avis sont partagés mais nous sommes plusieurs à penser que c'est à l'état de financer la recherche médicale).

ADAT, association du droit au travail : le conseil municipal propose de ne pas répondre pour l'instant à cette demande et souhaite les rencontrer afin de décider d'une éventuelle subvention.

Plusieurs associations n'ont pas fait de demande de subvention en raison de la situation sanitaire. Ces subventions pourront être attribuées si elles en font la demande d'ici la fin de l'année.

6- Règlement en investissement des sommes de faible valeur

Considérant le caractère de durabilité supérieur à un an, il est proposé au Conseil Municipal, que les achats d'un montant inférieur à 500 € soient imputés en section d'investissement

désignation	Objet	compte	Montant HT	TVA	Montant TTC
MANUTANT	Chariot ménage	2188	264.95	52.99	317.94
BOULANGER	Machine à café	2188	290.00	58.00	348.00

Délibération votée à l'unanimité

7-Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom)

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications . Le montant de cette redevance est déjà au maximum Mme la Maire propose la reconduction du barème déjà appliqué.

Délibération votée à l'unanimité

8-Transfert de compétence PLU à la Communauté des Communes du Fronsadais

La loi permet à la CDC d'acquérir la compétence PLU.

Me la Maire informe le Conseil municipal de l'obligation de voter une délibération d'opposition si nous ne voulons pas que cette compétence soit transférée automatiquement à la CD . Considérant que le conseil ne peut pas transmettre cette compétence car la vision de notre territoire n'est pas la même pour toutes les communes, qu'il n'y a pas de cohésion, pas de préparation suffisantes en amont de cette demande, nous souhaitons être rassurés sur la vision que nos élus communautaires ont sur les grands objectifs de notre territoire. Nous demandons la poursuite de la rédaction d'une charte de gouvernance pour aboutir à l'élaboration du document PLUI dans les années à venir. De plus les menaces de non financement par l'état des modifications de documents d'urbanisme, si nous n'adhérons pas à ce transfert automatique de compétence, sont inacceptables pour nous.

Le conseil municipal propose donc de voter une délibération d'opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté des Communes du Fronsadais.

Délibération votée à l'unanimité

Rapport des Commissions :

Commission Cadre de Vie :

Les travaux en cours avancent : fleurissement du village, mise en place de jeux, tables, poubelles supplémentaires, projet d'un boulodrome, devis en cours pour l'amélioration de la place de la mairie.

Commission Culture :

Le nouveau bulletin municipal est à l'impression. Il y aura un spectacle de l'AOL le 3 juillet à 18h30.

L'animation du village le 13 juillet est validée : spectacle tous publics, apéritif offert par la mairie, repas de quartier, animation spectacles d'improvisation, buvette, feux d'artifice, danses...

Affaires scolaires :

Une réflexion sur la réfection de la cantine et de la cour de l'école a débuté. Dans un premier temps les besoins sont identifiés et une rencontre avec les enseignantes a eu lieu pour mettre en commun les différents points de vue afin d'aboutir à la rédaction d'un cahier des charges d'identification des besoins.

Rapport des délégués de la CDC du Fronsadais :

Mme la Maire indique que lors de la dernière assemblée communautaire les sujets suivants ont été voté et validé :

° Attribution d'une subvention de 50 000 € à la Maison des saisonniers gérée par l'association Pôle Solidarité Al Prado, cet équipement servira également de logements d'urgence pour les 18 communes de la CDC, et comprendra 87 logements de 102 places.

° Désignation d'un nouvel élu en remplacement de Me LABADIE, comme administrateur du CIAS.

° Pour l'appel d'offre de l'école des Arts de Galgon, Mr DE MARCO Architecte a été retenu comme maître d'œuvre.

° les achats suivants ont été validés : un broyeur et un appareil de montage-relevage pour le service technique, de nouvelles bâches avec de nouveaux câbles pour le tennis club communautaire.

° Un nouvel emprunt de 350 000 € sur 6 ans pour la voirie sera contracté, comme lors des précédents mandats.

° vote d'une nouvelle taxe de séjour pour les hébergements en attente de classement ou sans classement au montant de 3,50 €.

- ° Renouvellement du groupement de commande pour les énergies avec le SDEEG.
- ° Demande de subvention pour un montant de 19 636 € pour les achats du broyeur et d'un appareil de montage-relevage pour le service technique.
- ° La CDC signera une convention avec la Péniche du mascaret restaurant-hôtel amarré à St Germain la rivière, pour lui permettre de recevoir diverses subventions, ce qui permettra à la CDC d'utiliser ses locaux gratuitement pour 10 manifestations par an.
- ° 40 places supplémentaires d'accueil en centre de loisir, dès la prochaine rentrée scolaire, seront créées sur la commune de Villegouge, qui a proposé d'utiliser ses anciens locaux de l'école maternelle. Cela permettra de diminuer considérablement les listes d'attente pour les mercredis sur les 2 autres structures.

Questions diverses :

M. Prudent informe le conseil de la venue à Asques d'une nouvelle association de pratique de yoga à la rentrée.

Le projet guinguette s'étirole. La personne qui nous avait contactés, a de grosses difficultés pour mettre en place son projet. Le conseil est à la recherche d'autres professionnels de la restauration mobile pour le remplacer.

Fin de séance à 21 heures.